

Tableau récapitulatif des autorisations financières

Titres concernés Date d'Assemblée générale (Durée de l'autorisation et expiration)	Restrictions	Utilisation des autorisations
1. Émission avec droit préférentiel		
Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou l'émission de valeurs mobilières (A) AG du 23 avril 2020 – 23 ^e résolution (26 mois maximum, expiration le 23 juin 2022).	Montant maximum d'augmentation du capital 100 millions d'euros (A) + (C) + (D) + (E) + (F) + (H) + (I) + (J) étant limité à 150 millions d'euros.	Néant.
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes (B) AG du 23 avril 2020 – 30 ^e résolution (26 mois maximum, expiration le 23 juin 2022).	Montant maximum d'augmentation du capital 100 millions d'euros.	Néant.
2. Émission sans droit préférentiel		
Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans le cadre d'une offre au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (C) AG du 23 avril 2020 – 24 ^e résolution (26 mois maximum, expiration le 23 juin 2022).	Montant maximum d'augmentation du capital 50 millions d'euros (A) + (C) + (D) + (E) + (F) + (H) + (I) + (J) étant limité à 150 millions d'euros.	Néant.
Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la société (D) AG du 23 avril 2020 – 25 ^e résolution (26 mois maximum, expiration le 23 juin 2022).	Montant maximum d'augmentation du capital 50 millions d'euros (A) + (C) + (D) + (E) + (F) + (H) + (I) + (J) étant limité à 150 millions d'euros. Montant maximum des valeurs mobilières représentatives de titres de créance 1 milliard d'euros.	Néant.
Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital par offres au public visées à l'article L. 411-2 1^o du Code monétaire et financier (E) AG du 23 avril 2020 – 26 ^e résolution (26 mois maximum, expiration le 23 juin 2022).	Montant maximum d'augmentation du capital 50 millions d'euros (A) + (C) + (D) + (E) + (F) + (H) + (I) + (J) étant limité à 150 millions d'euros.	Néant.
Augmentation de capital en rémunération d'apports en nature (F) AG du 23 avril 2020 – 28 ^e résolution (26 mois maximum, expiration le 23 juin 2022).	Montant maximum d'augmentation du capital 10 % du capital social ajusté (A) + (C) + (D) + (E) + (F) + (H) + (I) + (J) étant limité à 150 millions d'euros.	Néant.
Émission d'actions à prix libre (G) AG du 23 avril 2020 – 29 ^e résolution (26 mois maximum, expiration le 23 juin 2022).	Montant maximum d'augmentation du capital 10 % du capital social ajusté par an sous réserve des plafonds applicables à (C) et (E).	Néant.
Augmentation de capital par émissions réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise (H) AG du 23 avril 2020 – 31 ^e résolution (26 mois maximum, expiration le 23 juin 2022).	Montant maximum d'augmentation du capital 2 millions d'euros. (A) + (C) + (D) + (E) + (F) + (H) + (I) + (J) étant limité à 150 millions d'euros.	102 160 actions émises (55 914 actions émises en octobre 2020 et 46 246 actions émises en octobre 2021).
Actions de performance (I) AG du 23 avril 2020 – 32 ^e résolution (38 mois maximum, expiration le 23 juin 2023).	Nombre maximum d'actions de performance existantes ou à émettre 0,5 % du capital social au jour de la décision d'attribution du Conseil d'Administration. Actions consenties aux dirigeants mandataires sociaux Maximum 0,2 % du capital social au jour de la décision d'attribution du Conseil d'administration (A) + (C) + (D) + (E) + (F) + (H) + (I) + (J) étant limité à 150 millions d'euros.	Octroi de 62 350 actions à émettre le 19 février 2024.
3. Émission avec ou sans droit préférentiel		
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital (J) AG du 23 avril 2020 – 27 ^e résolution (26 mois maximum, expiration le 23 juin 2022).	Montant maximum d'augmentation du capital 15 % de l'émission initiale (A) + (C) + (D) + (E) + (F) + (H) + (I) + (J) étant limité à 150 millions d'euros.	Néant.
4. Rachat d'actions		
Opérations de rachat d'actions AG du 22 avril 2021 – 18 ^e résolution (18 mois maximum, expiration le 22 octobre 2022).	Nombre maximum d'actions pouvant être rachetées 10 % du capital social ajusté dont 5 % dans le cas de rachats d'actions en vue d'opérations de croissance externe. Nombre maximum d'actions pouvant être détenues par la société : 10 % du capital social Prix maximum de rachat des actions : 170 euros par action Montant global maximum du programme de rachat d'actions : 1 300 952 268 euros.	En 2021, 119 987 actions ont été acquises au cours moyen de 119,48 € et 119 987 actions ont été cédées au cours moyen de 119,58 € dans le cadre du contrat de liquidité.
Réduction du capital par annulation d'actions autodétenues AG du 23 avril 2020 – 33 ^e résolution (26 mois maximum, expiration le 23 juin 2022).	Nombre maximum d'actions pouvant être annulées pendant 24 mois 10 % des actions composant le capital social ajusté.	Néant.